



GAN VISION MAJORITAIRE PRÉVOYANCE

La protection adaptée aux chefs d'entreprise

Vous consacrez du temps à votre entreprise pour la développer et pour assurer sa pérennité.

Mais avez-vous pensé à vous protéger vous et vos proches pour faire face financièrement **en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès** ?

Les garanties incluses dans votre contrat

► EN CAS DE DÉCÈS

Un capital* ou **une rente décès**** est versée à votre famille pour la mettre à l'abri.

A l'adhésion, vous choisissez le niveau de protection.

* Uniquement en Loi non Madelin

** Uniquement en Loi Madelin

TÉMOIGNAGES

VANESSA, 35 ANS, MAMAN
D'ELISA

Avec mon mari, nous avons une entreprise de menuiserie et employons 2 salariés. Notre préoccupation principale en cas de décès, est d'assurer l'éducation de notre fille et lui permettre d'aller jusqu'au bout de ses études. Nous avons opté pour la solution Gan Vision Majoritaire Prévoyance, et la rente éducation mensuelle jusqu'à ses 26 ans. Ainsi, nous sommes plus sereins.

La protection adaptée aux chefs d'entreprise (suite)

► EN CAS DE DÉCÈS

Le capital d'urgence*

Une avance de 5 000 € sur le capital décès peut être versée à vos proches sur demande, pour les aider à régler rapidement les frais liés au décès.

Le double effet*

Si vos enfants deviennent orphelins, cette garantie prévoit le doublement du capital décès.

Selon vos besoins, il vous est possible de choisir **la rente d'éducation**** pour privilégier les études de vos enfants et **la rente de conjoint**** pour maintenir le niveau de vie de votre conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

► EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Grâce à la Garantie Exonération incluse dans votre contrat, nous prenons en charge vos cotisations si vous êtes en arrêt de travail.

Les garanties optionnelles pour renforcer votre couverture et la protection de vos proches

En plus des garanties incluses dans votre contrat, vous pouvez choisir des options supplémentaires et protéger davantage vos proches.

► EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL OU D'INVALIDITÉ

Pour compenser la perte de revenus, des **indemnités journalières** vous sont versées. Vous choisissez le niveau de ces indemnités selon vos besoins, à l'adhésion.

► EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL

Pour assurer l'avenir de vos proches et leur éviter une situation financière difficile, **la rente ou le capital** versé à vos bénéficiaires **est doublé**.

► L'ALLOCATION OBSÈQUES EN CAS DE DÉCÈS*

Pour aider votre famille à faire face aux dépenses liées aux obsèques, **une allocation** leur **est versée**.



* Uniquement en Loi non Madelin

** Uniquement en Loi Madelin

Des services inclus pour vous accompagner au quotidien



L'ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès ou de l'un de ses proches, **un service d'aide à l'organisation des obsèques** et à la prise en charge de l'ensemble des formalités administratives est inclus dans le contrat.

LE DEUXIÈME AVIS MÉDICAL



Un service d'aide à la prise de décision éclairée, en cas de pathologies graves ou compliquées, grâce à un réseau d'experts médicaux L'expertise médicale sera apportée dans un délai n'excédant pas 7 jours.

Rendez-vous sur <https://deuxiemeavis.fr/welii>

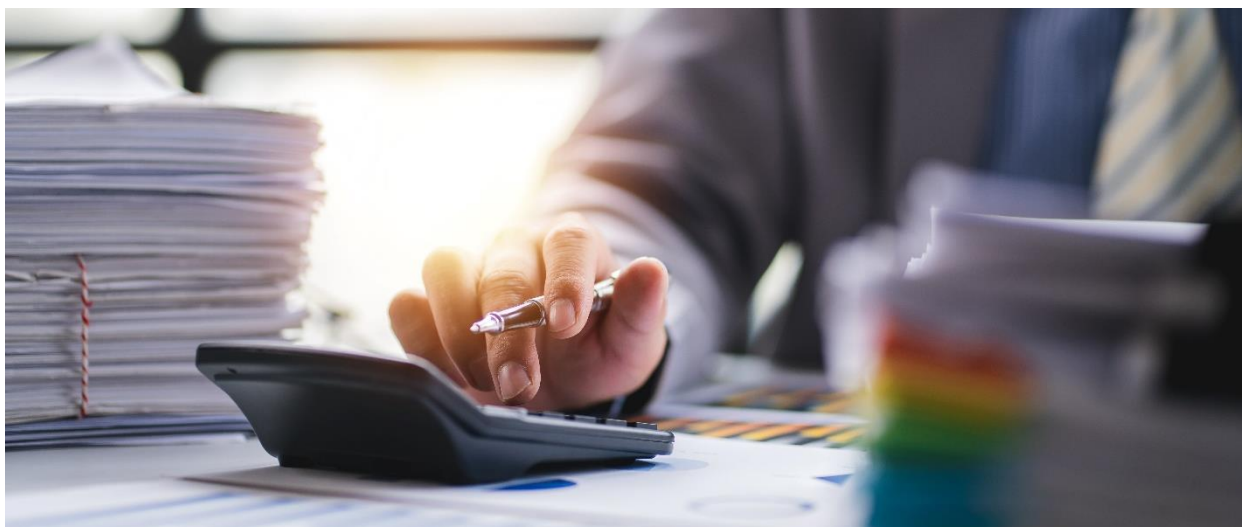
L'ASSISTANCE



Mutuaide Assistance vous accompagne au quotidien pour vous aider **face aux aléas du quotidien tant dans la vie personnelle que professionnelle** (garde d'enfants, rapatriement,...).

Zoom sur la fiscalité avantageuse de la Loi Madelin

En tant que Travailleur Non Salarié, vous pouvez **déduire vos cotisations** des garanties arrêt de travail et invalidité de votre revenu imposable dans la limite d'un plafond annuel et ainsi **réduire vos impôts**.

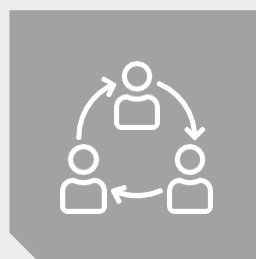


Votre Agent général vous accompagne au quotidien pour répondre à vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation
Responsabilité civile de l'entreprise
et du dirigeant - Cyber Risques -
Marchandises transportées - Bris
de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective
Prévoyance collective - Épargne salariale
Indemnités de fin de carrière
Indemnités de licenciement
Déplacement pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin -
Arrêt de travail - Homme clé associé -
Garantie des associés - Invalidité
Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé
Transmission - Épargne retraite -
Assurance emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC personnelle

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat.

Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z- Siègesocial: 8-10, rued'Astorg-75008 Paris Tél.: 0170942000 - www.gan.fr Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie - S.A. au capital de 1 371 100 605 € (capital entièrement libéré) - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

